BANQUES.

A. Baldwin, Président. R. M. Craig, Vice-Président
Wm Palfrey, Caissier. D. G. Baldwin, Assistant Caissier.

Rapport de la condition de la

New Orleans National Bank

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane,

A la clôture des affaires, le mardi, 9 mars 1897

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,021,890 28
Surtirages, garantis et non garantis		29,470 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		150,000 00
Bons des Etats-Unis en main		10,300 00
Primes sur Bons des Etats-Unis		1,832 12
Actions, sécurités, etc		964,587 50
Maison de banque, meubles et installations		98,677 28
Autres propriétés foncières et hypothèques appartenant		13,426 00
Dû par des banques nationales (non agents de réserve)		129,202 70
Dû par des banques d'Etat et banquiers		1,108 53
Dû par des agents de réserve approuvés		544,064 05
Chèques et autres items comptant		2,692 80
Echanges pour le Clearing House		160,810 60
Billets d'autres banques nationales		30,197 00
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents		653 44
Argent légal en réserve en banque, à savoir—		
Espèces	$450,900 00	
Billets legal tender	130,000 00	
Certificats de dépôt des Etats-Unis pour legal tenders	125,000 00—	705,900 00
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis (5 pour cent pour garantir la circulation		6,750 00
Total		$4,765,572 30

PASSIF.

Capital action payé	$200,000 00	
Fonds de surplus	300,000 00	
Profits non divisés moins les dépenses et les taxes payées	77,255 79—	$1,077,255 79
Billets de banque en circulation		134,100 00
Dû à d'autres banques nationales	303,889 71	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	257,859 44	
Dépôts individuels sujets à chèque	$2,956,320 42	
Certificats de demande de dépôt	26,135 85	
Chèques certifiés	5,276 62	
Chèques du caissier en circulation	4,734 47—	3,554,216 51
Total		$4,765,572 30

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, WILLIAM PALFREY, caissier de la banque sus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi ce 13me jour de mars 1897.

M. C. SONIAT, Notaire.

Correct—Attesté:

SAMUEL DELGADO,
A. B. WHEELER,
CHAS. H. HECK,
Directeurs.

14 mars—1f

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une Française pour femme de chambre, coudre et surveiller deux grands enfants et voyager pendant l'été. S'adresser No 1626 ave. St-Charles, lundi à dix heures. Des renseignements sont nécessaires.
14 mars—21

A VENDRE.

A VENDRE.—Bon marché, un beau coupé couvert en cuir; adresses Olivier & Meyer, Chambre 206, Hennen Buildg.
12 mars—7 f

PLUS de cheveux gris.—En se servant du régénérateur instantané des cheveux, de Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse; prix, $1; préparé seulement par Chas. Muller, 11 rue Baronne. Coiffure pour dames.
15 sept—1 2 dim

GUIDE COMMERCIAL.

SERRURIERS.

A. Mangin, Serrurier, rue Ste-Anne, 73.

MERCERIE.

Mme M. Lasserre, 835 rue Toulouse.

OPTICIENS.

E. &'L. Claudel, No 810 Canal.

VINS ET LIQUEURS.

Martin Frères, vins et liqueurs, 539 Royale.

PHARMACIES.

Pharmacie Béret—St-Claude et Champs-Elysées. Prescriptions préparées avec soin — Pan Frieund, gérant.

J. A. Mailhes, St-Louis et Royale.

AVIS.

Nouvelle Orléans, 6 mars 1897.

Je fais application pour une commission comme otaire Public.

JAS. W. CANNAVAN.

6mars—10f

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE

Bureau des Billets: 632 Canal

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages
Ex. de Ft. Worth et Cal.	8:15 a.m.	9:15 a.m.
Ft W'rth & Hot Springs Ex	7:20 p.m.	6:55 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall, Hot Springs et Little Rock; aussi des chars dortoirs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a. m. et 7:55 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O., Lne. J. H. MYERS, agent de ville des passagers, N. O. GASTON MESLIER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. L. S. THORNE, Troisième vice président et directeur général, Dallas Tex.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George C. Hene.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,709—Division E—Attendu que Mme Odile Hene a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George C. Hene, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN, Greffier.
14 mars—14 19 23

Succession de Reuben Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,647—Division E—Attendu que August Huard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Reuben Fortier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 mars—10 14 19

Succession de Veuve Gerard Stricker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,658—Division C—Attendu que Henry Stohlman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vve Gerard Stricker, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 mars—10 14 19

Succession de Miles F. Sweeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,578—Division D—Attendu que Mme Joséphine M. Meyers, veuve de Miles F. Sweeney, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Miles F. Sweeney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
5 mars—5 9 14

Succession de Harry Goldschmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,574—Division D—Attendu que Solomon Wolff a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Harry Goldschmidt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN, Greffier.
5 mars—5 9 14

Succession de Joseph A. Kirkwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52,589.—Division D—Attendu que Joseph F. Kirkwood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph H. Kirkwood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
5 mars—5 9 14

Succession de John P. Cotaya.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,645—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Johanna Hirsch, veuve de John P. Cotaya, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10mars—10 14 19

Succession de Mme Julia A. Block, veuve de Darius W. Lloyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,661—Division C—Attendu que Mlle Edwina W. Lloyd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia A. Block, veuve de Darius W. Lloyd, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10mars—10 14 19

Succession de Célestine Soniat du Fossat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,225—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par François Soniat du Fossat, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN, Greffier.
6mars—6 10 15

Succession de Thomas Green Montgomery et Martha Ann Montgomery, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52 673—Division A—Attendu que Henry Green Montgomery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Green Montgomery et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
11 mars—11 15 20

Succession de Etienne Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,577—Division B—Attendu que Christina Lotz, veuve de Etienne Muller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Etienne Muller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Parordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
5mars—5 9 14

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de janvier 1897 présenté par A. G. Ricks, receveur de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
11 mars—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS.

John T. Shaw vs ses créanciers et succession de John T. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 48,379 et 50,975 consolidées—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas H. Watson, syndic des créanciers de John T. Shaw et de Mme Mary A. Shaw, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 mars—10 14 19

Wilford Williams vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 48,117—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Darring, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 mars—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété-Cottage Double à Algers.

Nos 331 et 333 Avenue Pelican

Entre les rues Séguin et Bermuda

A L'ENCAN.

Succession de August Brown, Jr.

No 47,868—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR J. H. O'CONNOR & CO., ALFRED C. GREEN, Encanteur—Bureau 828 rue Commune—JEUDI, 15 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 11 mars 1897, il sera vendu, aux enchères publiques, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 16, borné par l'avenue Pelican, anciennement rue Peters, et les rues Alix, Bermuda (anciennement Barthélemy) et Seguin. Le dit lot est désigné par le No 8 et mesure en mesure française 31 pieds de face sur l'avenue Pelican, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme le No 331 et 333 avenue Pélican. Est retiré de la rue, avec galerie devant et trois chambres de chaque côté. Loué $16 00 par mois.

Conditions de la vente—Comptant, ou la moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1897, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'encanteur, pardevant Edwin H. Seymour, Esq., notaire.
14 mars—14 21 28—av 4 11 15

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux splendides Sites pour y bâtir Dans le Deuxième District.

A l'encan, MARDI, le 13 avril 1897, à midi.

Succession de C. D. Le Breton.

No 51,875—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR D. DANZIGER Encanteur—Bureau, 112 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, daté et signé le 12 mars 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique—

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District dans l'ilet désigné par le numéro municipal 263, borné par les rues Galvez, Quartier, Hôpital et Johnson, et le dit terrain mesure 47 pi ds 8 pouces de face à la rue Galvez, 20 pieds de largeur à l'arrière, par 97 pieds sur la ligne touchant au lot A et la plus près de la rue Hôpital, et 76 pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Quartier, de là sur une ligne courant vers la rue Hôpital de 30 pieds, de là par une autre profondeur de 99 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne courant vers la rue Johnson jusqu'au point de l'arrière profondeur, le tout d'après le plan de Geo DeArmas, député voyer de ville, daté du 12 janvier 1897.

2° Un autre certain lot de terre situé dans les mêmes ilet et District, et attenant dans le fond au lot B; le dit lot est désigné par la lettre C et mesure 42 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Quartier 39 pieds 2 pouces et 4 lignes de large dans le fond, 100 pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Johnson, et 82 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Galvez, d'après le plan ci dessus mentionné.

Termes—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897, déposer 10 pour cent comptant sur l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Emile J. Barrett, notaire public.
14 mars—14 21 28—avr 11 à date

PAR CURTIS & WALMSLEY CO. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 Cottages Doubles et Neufs, le Meilleur Placement Possible et bien Loués, dans le Quatrième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO Ltd—W. P. Curtis encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet.—JEUDI, le 1er avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 26 fevrier 1897, dans l'affaire de la succession de Mme Jennie Everhardt, No 52,369 de la dite cour et adressé à W. P. Curtis, encanteur. La propriété foncière suivante sera vendue à l'enchère publique:

1° Deux certain lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington et les rues Claiborne, Sixième et Willow, désignés comme lots Nos 20 et 21. Le lot No 20 mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 21 formant l'encoignure des rues Claiborne et Sixième et mesurant 28 pieds de face sur la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations consistent de 4 cottages confortables et tout neufs, tous bien loués à de bons locataires payant bien.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Arcadia, Breslau et Delachaise, désigné par le No 3 et mesurant 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billet portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date, jusqu'au paiement, et avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs assumant les taxes pour l'année 1897, et déposeront 10 0/0 au moment de l'adjudication. Acte ou actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 fév—28—mars 7 14 21 28—avr 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur, ETABLE Dans le Premier District.

PAR CURTIS & WALMSLEY Co. Ltd—Wm P. Curtis, Encanteur—Bureau 351 rue Carondelet—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 février 1897, dans l'affaire de la succession de Hugh Reilly, No 52,280 et adressé à Bridget Reilly, veuve de Thomas Gannon, et par autorité de la dite Bridget Reilly, veuve de Thomas Gannon, les propriétés suivantes:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, et connu comme lot No Un, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, St Thomas, St James anciennement St Jean Baptiste, Felicity Road et Céleste, faisant face à la dite rue Céleste, d'après un plan dressé par Geo G. Dunbar, voyer, le 13 janvier 1846 et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur la dite rue Celeste sur 120 pieds de profondeur, mesure américaine, le tout plus ou moins. Voyez le plan en exhibition à la Bourse.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an par un billet portant 8 0/0 d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, avec la clause de non aliénation et la vente sans évaluation, et 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses contenues dans l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix d'adjudication, les taxes de 1897, et déposer 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CURTIS & WALMSLEY Co., LTD.
20 fév—20 25—mars 4 11 18 25

A. ROY, Agent

—DU—

DIEBOLD SAFE & LOCK CO.,

719 RUE COMMUNE.

Coffre-forts déménagés, échangés et réparés.
?? nov—dim—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Cottages —DANS LE— SECOND DISTRICT.

Nos 1900 et 1902 Chemin du Bayou.

No 1217 rue N. Roman.

No 630 rue Nord Remparts.

Conditions faciles. A l'encan.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, près St-Charles, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 3 février 1897, Dossier No 47,536, pour le compte de la succession de Mme Marie Lalmant, il sera vendu aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Nord Prieur, lequel mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman, 117 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Hôpital, et 106 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage simple et bâtisse dans le fond contenant 8 chambres, connu comme 1127 rue Nord Roman.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite lequel mesure 29 pieds 7 pouces de face sur le Chemin du Bayou, 97 pieds 7 pouces de profondeur et de face sur la rue Nord Roman et forme l'encoignure des rues Nord Roman et Chemin du Bayou, 106 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et 48 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, ardoisé, connu par les numéros 1900 et 1902 Chemin du Bayou contenant quatre chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts Toulouse St-Pierre et Bourgogne et mesurant 30 pieds 2 pouces de face sur la rue Nord Remparts sur une profondeur de 32 pieds; toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage connue par le No 630 rue Nord Remparts, contenant quatre chambres et une cuisine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité les acquéreurs devant assumer les taxes de 1897 en plus et feront un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 fév—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE 1807 et 1809 BARONNE,

Entre les rues St André et Félicité.

Succession de Mamie Boyle Amee.

No 51,921.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 23 mars 1897, à midi, à la Bourse Nos 629 et 631 rue Commune, où les plans sont en exhibition, conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté et signé le 17 février 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot C dans l'ilet No 2?7 borné par les rues Baronne, Dryades, Félicité et St André, sur un dessin annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 10 décembre 1896, et mesure trente cinq pieds, un pouce et six lignes de face à la rue Baronne, trente-cinq pieds dans le fond, par une profondeur de cent vingt pieds.

Les améliorations consistent en un double cottage avec cinq chambres de chaque côté, aussi une bâtisse à deux étages dans le fond ayant une chambre et une cuisine par côté. Le tout en bon ordre et toujours loué.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à être payé par l'assomption d'un billet daté le 17 novembre 1896 pour $500 et huit pour cent d'intérêt, dû dans deux ans, et des billets de l'acquéreur pour un et deux ans à huit pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897 et fera un dépôt de dix pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Bernard C. Shields notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 20 21 28—mars 7 14 21 22 23

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,474.

Guitard vs Guitard.

Propriété d'Encoigure de Valeur dans le Troisième District.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Honorable Geo. H. Théard, juge, daté et signé le 19 novembre 1896, à moi adressé, je procéderai à la vente le MERCREDI, 24 mars 1897, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—

Un certain lot de terre avec les améliorations, droits, etc., dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Union, Français et Marais, désigné par le No 1 sur un plan par A. de Armas, daté 27 février 1876, formant l'encoignure des rues Français et St-Claude, et mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur et façade de 64 pieds sur la rue Français.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance pour des billets à un, deux et trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.
10 fév—10 14 21 28—3 17 21 22 23 24 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 12me jour de février 1897, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Emma Eliza Smith, femme de Z. T. Reno vs Z. T. Reno, son mari —No 52,132.

Sur motion de Rogers & Dodds, avocats pour la plaignante qui a produit pleines preuves supportant la demande du plaignant, la loi et l'évidence étant en sa faveur—

Il est ordonné, adjugé et décrété, que le jugement en défaut entré le 3 février 1897, soit maintenant confirmé et fait final et que conséquemment il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Emma Eliza Smith, femme de Zachary Taylor Reno, et contre le défendeur, Zachary Taylor Reno, son mari, déclarant la dite plaignante soit séparée des biens de son dit mari, et qu'elle ait le contrôle et l'administration de ses biens paraphernaux séparés, et qu'elle ait jugé ment contre son dit mari pour la somme de $500 dollars ($500) et pour frais.

Jugement rendu le 12 février 1897.
Jugement signé le 18 février 1897.
Signé: FRED D. KING, Juge.

[Sceau]

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 18me jour de février, en l'année de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Sept.

JAS. C. PEYTON, Député-Greffier.
20 fév—20—mars 5 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Bijoux, Lunettes, Peignes de fantaisie divers, etc,

Morris Lewis vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,659—En vertu d'un ordre de vente, daté le 15 février 1897, à moi adressé dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, pour du comptant, en mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres, le MARDI, 16 mars 1897, à 10 heures 30 A. M., un lot de bijoux assorties, etc., d'après l'inventaire.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 mars—5 10 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, 25 Mars 1897.

Dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, Lne.

La Plus Rare des Occasions

DE FAIRE UNE FORTUNE

En Acquérant les

FRANCHISES —ET— PROPRIETES —DE LA— New Orleans Sewerage Company.

Pour le Capitaliste Individuel ou pour un Syndicat rien dans l'Histoire de la Nouvelle-Orléans

—NE—

Présente de Tels Avantages Pour le Remboursement de Grands et Stables Intérêts et l'Acquisition, à un Prix Nominal d'Intérêts Permanents et Avantageux.

E. M Harrod et Als. vs "The New Orleans Sewerage Company."

No 50,096.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet.—JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1897 et signé le 5 février 1897, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 15 février 1897, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Propriétés Foncières.

1° Un certain ilet de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte y dépendent, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Orléans, Trémé, Marais et Ste Anne, désigné comme ilet No 52, par une réunion des ilets Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan par Joseph Pilié ancien voyer, en date du 8 août 1822 et déposé dans l'étude de M. De Armas, ancien notaire. Le dit ilet mesure 240 pieds de face sur chacune des rues Orléans et Ste Anne, 130 pieds 2 pouces de face sur la rue Trémé et 131 pieds 6 pouces de face sur la rue Marais.

Franchises.

2° Tous les droits, titres et intérêts de la New Orleans Sewerage Company dans et au contrat entre la ville de la Nouvelle Orléans et A. A. Woods et ses associés, ainsi que d'après l'ordonnance No 6142, Série du Conseil adoptée le 22 mars 1892 et l'acte notarié ci dessus passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire de la ville, le 12e jour d'avril 1892 entre la ville de la Nouvelle-Orléans et ledit A. A. Woods et transféré par ledit A. A. Woods à cette Compagnie par un acte pardevant Hewes T. Gurley, notaire, le 19 septembre 1892.

3° Toutes autres propriétés personnelles, droits et franchises de quelque nature que la dite compagnie pourrait avoir et posséder, à l'exception, néanmoins, de toute réclamation que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre Steward & McDermott et contre la American Surety Company comme sécurité pour les dits Steward & McDermott, sous et comme dommages pour infraction à un contrat sous signature privée, signé le 7e jour de décembre 1894, par et entre la compagnie défendante et les dits Steward & McDermott, et aussi excepté aucune et toutes les réclamations que la dite compagnie défendante pourrait avoir contre aucune ou toutes les autres personnes, ou pour infraction des contrats pour la construction d'égouts et accessoires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et que les droits de pétitionnaire et de toutes autres personnes qui y sont et pour tout montant devant être recouvré sur la dite réclamation par litigation ou autrement leur soit et en même temps leur est par la présente réservé, à être par eux spécifiés sur les procédés de telles réclamations, de la même manière qu'ils se trouveraient sur les dites réclamations.

Tuyaux d'égouts en briques complets.

4° 3,650 pieds, plus ou moins, de tuyaux principaux d'égouts, mesurant 5 pieds 4 pouces sur 6 pieds 8 1/2 pouces à 5 pieds sur 6 pieds 3 pouces, toutes des mesures intérieures, et de 22 à 24 pieds de profondeur.

Le dit égout s'étendant de la rue Marais à la rue Robertson sur la rue Ste-Anne, et le long de la rue Robertson de la rue Ste-Anne sous et traversant le canal Carondelet à une pointe entre les rues Douane et Canal; aussi sur la rue Robertson, d'une pointe entre les rues Canal et Gasquet (maintenant avenue Cleveland) au côté inférieur de la rue Commune (maintenant avenue Tulane); tuyaux d'égouts posés; aussi, environ 23 000 pieds plus ou moins de tuyaux d'égouts, en grandeurs de 24 pouces 18 pouces, 15 pouces, 10 pouces et 8 pouces, comprenant 29 ilets au-dessus de la rue du Canal ou sur la rue du Canal, et 25 ilets au-dessous de la rue du Canal, avec quelques 75 trous-d'homme ou réservoirs de reflux, et 106 connections pour maisons, le tout plus ou moins, comme il est démontré sur les mappes progressives enregistrées dans le bureau du receveur.

Bras en fer de soutainement non posés (Iron Force Main Not Laid.)

5° 5,700 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 36 pouces en fer battu, délivrés le long de la route proposée des égouts sur les rues Remparts et Quartier; aussi, les tuyaux empilés sur l'ilet de terre ci-dessus premièrement décrit.

Les quatre premiers lots ci-dessus seront vendus en bloc ou ensemble et le lot cinquièmement décrit séparément ou en entier.

L'essor des possibilités auxquelles les qualités rémunératives de cette franchise peuvent s'étendre sont à peu près sans limites. L'usage bénéficiaire devient apparent, plus il sera nécessaire et en demande, et plus il s'étendra jusqu'aux limites entières de la ville embrassant ses opérations. Nous avons devant nous un vaste champ ouvert qui nous donne une si grande occasion d'acquérir, que les capitalistes ne laisseront pas échapper une pareille occasion. Pareille occasion ne s'offre pas souvent aux capitalistes. Le travail est tout tracé et la seule chose aujourd'hui nécessaire est le travail manuel. Une fois le travail en pleine opération, un grand et constant dividende en sera retiré. L'attention du capital ici et ailleurs est dirigée vers les excellentes qualités financières que renferme cette franchise.

Termes et conditions: Comptant—10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Hewes T. Gurley, Esq., notaire.
7 fev—7 14 21 28—mars 14 21 28

VENTES PAR LE CONSTABLE.

M. R. McGraw Agt vs John O'Neil.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 32,150—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Lafayette, entre Camp et Magasine, le VENDREDI, 19 mars 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—Deux mulets deux jeux de harnais, un camion, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
10 mars—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR JOHN J. CASTELL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. A. Sabriere.

No 50,541—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B. Un ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à Slidell, Lne.

PAR JOHN J. CASTELL, encanteur—Bureau 144 rue Carondelet, près Commune—Le MERCREDI, 7 avril 1897, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 225, 227 et 229 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 février 1897, dans et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant, situé dans la continuation de la ville de Slidell, dans la paroisse St Tammany, dans cet Etat, d'après le plan et l'arpentage de J. J. Brakefield de la même paroisse, désigné comme ilet No 25, comprenant 14 lots inclusivement, borné au nord par la rue Roberts, au sud par Brakefield, à l'est par Vinet's La. Agricultural Co, à l'ouest par la rue Troisième.

Le dit ilet faisant partie d'une grande étendue de terre connue comme la section No 10 du comté 9, range sud 14, Est Greensburg, district de la Louisiane.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec 8 pour cent d'intérêt par an. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication pour lier la vente et aura à payer les taxes de 1897.

Acte de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 mars—7 14 21 28—av 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Victor LeBeau vs ses Créanciers.

—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 53,311.

Contenu de la Buvette et du Restaurant enc. des rues Decatur et Bienville.

PAR JOHN J. CASTELL, encanteur—Bureau, 144 rue Carondelet.—Il sera vendu à l'encan le LUNDI, 22 mars 1897, à 11 heures A. M., au local encoignure Decatur et Bienville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date et signé le 9 mars 1897.

Le contenu du Salon et Restaurant, encoignure Decatur et Bienville, d'après l'inventaire enregistré.

A être vendu en bloc.

Conditions—Comptant.
11 mars—11 14 21 22

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE, Mardi, 16 mars 1897

Un Cottage seul tout neuf.

No 2,419 rue Lapeyrouse.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie—Louis A. Richard, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—Le MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 6 janvier et signé le 12 janvier 1897, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ainsi que d'un ordre issu par le susdit juge, portant la date du 10 février 1897, approuvant et homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue pardevant John R. Legier, notaire, le 28me jour de janvier 1897, le tout dans l'affaire intitulée Henrietta L. Robinson vs William Robinson et als, No 51,115 du dossier de la susdite cour, et pour le compte des dites personnes intéressées il sera vendu à l'encan, les propriétés ci dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Dorgenois et Rocheblave, lequel dit lot mesure 34 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Lapeyrouse sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois, ardoisé, commode et désirable, retiré de la rue, ayant une grande galerie devant, vestibule, salons doubles, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, office, dépendances, citerne, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et la balance s'il y en a, à un et dix de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, lien et privilèges de vendeur sur la dite propriété et les clauses usuelles de sécurité, les dits billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les taxes pour l'année 1897 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au delà du prix d'adjudication; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat comme garantie au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Légier, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 fév—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 16 MARS 1897.

Succession de Eugène Lalmant.

PROPRIETES —DANS LES— Premier et Deuxième Districts

Coin Claiborne et Gasquet.

Nos 1619 et 1621 rue Gasquet.

Nos 1219 et 1221 rue Roman.

Nos 1904 et 1906 Chemin du Bayou.

PAR LOUIS A. RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire issu par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lequel dit ordre porte la date des 3 et 9 février 1897 respectivement, dans l'affaire de la succession d'Eugène Lalmant, No 51,562 du dossier de la dite Cour et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 404, borné par les rues Gasquet, Canal, Robertson et Claiborne; le dit lot est désigné par le No 17 du dit ilet et mesure trente-et-un pieds (31) de face à la rue Gasquet sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds (81) cinq pouces (5) et quatre lignes (4).

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 19 et forme l'encoignure des rues Gasquet et Claiborne et mesure 25 pieds 6 et 94/100 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 106 pieds 6 et 9/100 pouces de face à la rue Claiborne.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bayou Road, Roman, Hôpital et Prieur, et le dit lot est désigné par le No 8 et mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Roman, 106 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 7 et 96 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne des lots Nos 9 et 10 et 30 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du fond.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 10 et mesurant 29 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, 106 pieds de profondeur sur la ligne du lot No 9 et 118 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté après la rue Prieur, et 48 pieds 1 pouce et 7 lignes dans le fond.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un an de crédit, portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant les taxes payables et exigibles pour l'année 1897, au dessus du prix d'achat, et devront déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
13fév—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrive à 7.35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
?? sept—?? et dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois Nos 516 et 518 rue Joséphine.

Succession de Daniel O'Reegan et Mme Daniel O'Reegan.

Nos 17,010 et 17,221 consolidés—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, 1er avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 février 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage Nos 516 et 518 rue Joséphine, contenant 3 chambres, allée citerne et shed, etc., de chaque côté dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Rousseau et St Thomas.

Le lot de terre mesure, au pied français, 39 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles. Dans un voisinage bien peuplé toujours loué et peut être considéré comme un placement bon et productif.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans le crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection améliorations à être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'assomption par l'acquéreur, des taxes dues et exigibles en 1897 en plus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. W. Flynn Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 fév—28—mars 7 14 21 28—avr 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double en bois. 556 et 556 1-2 RUE LAUREL,

Entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin

Succession de Mme Maria Morphy

No 41,782—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 18 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er février et signé le 5 février 1897 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division "B", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci dessous décrites, à savoir—

Le cottage double en bois Nos 556 et 556 1/2 rue Laurel, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet 146 borné par les rues Laurel, Berlin, Annonciation et l'Avenue Napoléon, contenant 11 chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 16 sur un plan de 2693 lots de terre, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine. Dans un voisinage s'améliorant, près des lignes de chemin de fer électrique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1897 en plus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 fév—14 21 28—mars 7 14 18

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage —LA— Résidence en Bois A DEUX ETAGES.

No. 335 rue Sud Liberté,

Entre la rue Gravier et l'avenue Tulane.

T. B. Lutenbacher, tuteur, etc., vs Léopold T. Peyrat et als.

No 1901—Vingtième Cour de District Judiciaire, Paroisse St Jacques.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, 13 avril 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 629 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Walter Guion, juge de la Vingtième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St Jacques daté le 8 mars 1897 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée—

La résidence en bois à deux étages bien située No 335 Sud Liberté, contenant vestibule et trois chambres au dessous, galerie, vestibule et six chambres au deuxième étage, hydrant, cour de derrière, etc. Le lot est désigné comme suit. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Howard, Gravier et l'avenue Tulane, désigné par le No 3 sur un plan privé dressé par Jos Pilié, voyer, daté 24 avril 1831, annexé à un acte passé le 31 août 1831, devant Oct De Armas, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine, 33 pieds de face à la rue Sud Liberté sur 106 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, 107 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 16 pieds 6 pouces de largeur dans le fond

Conditions—Sept-neuvièmes ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un, ou un et deux ans, en billet ou billets, payable à un, ou un et deux ans, de la date de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, pardevant Wm H. Wright, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.
13 mars—13 14 21 28—av 4 11 à date

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TREIZE Vastes Lots de Terre

Dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Cortez et Scott,

A L'ENCAN,

MARDI, 25 MARS 1897.

Dans l'Affaire de la Succession de H. M. et L. M. Hyams.

No 939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet.—Le JEUDI, 25 mars 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 509, et borné par les rues Toulouse, St-Louis, Cortez et St-Jean, (maintenant Scott) mesurant 319 pieds 8 pouces 2 lignes de face sur la rue Toulouse, 259 pieds 10 pouces de face sur la rue St-Jean, (maintenant Scott), 49 pieds 4 pouces de face sur la rue Cortez, et 374 pieds sur une ligne sur le côté le plus près de la rue St-Louis, et subdivisée en treize vastes lots d'après le plan de Sid. G. De l'Isle, voyer, daté le 20 février 1897 et exposé au moment de la vente.

Conditions:—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, garantie par des billets hypothécaires, avec lien de vendeur sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de 7 pour cent de la date de l'adjudication; les acquéreurs assumant toutes les taxes pour 1897 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau, No 610 rue Gravier, MARDI, 13 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, il sera vendu par un ordre de Cour dans l'affaire de John Charles Lots vs ses créanciers, No 51 899,—avec les conditions d'une moitié ou plus, ou le tout comptant, le reste s'il y en a, à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Zengel, notaire, et les taxes de 1897 seront payées par les acquéreurs de la propriété ci après décrite.

1° Un certain lot de terre avec les améliorations dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 8 dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Laharpe, Lapeyrouse et Dorgenois, mesurant 30' 6" 4'" de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 157' 6".

2° Quatre certains lots de terre avec les améliorations dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Aubry, Dorgenois, D'Abadie et Rocheblave, désignés comme lots 8 à 11, inclusivement, les dits lots se touchent et mesurent ensemble, au pied américain, 120 pieds de face à la rue Aubry, 155 pieds de profondeur du côté près de la rue Dorgenois puis sur la ligne du fond s'étendant vers la rue Rocheblave de 108' 2" puis sur une ligne s'étendant vers la rue Audry 12' 8" 4'" où elle se réunit sur l'autre ligne de profondeur sur le côté vers et près de la rue Rocheblave qui court à la rue Aubry et mesure 150' 4" 4'", le dit lot No 8 étant le lot le plus près de la rue Dorgenois, des quatre lots et est à une distance de la rue de 110'.

3° Deux certains lots de terre avec les améliorations dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe Dorgenois, Lapeyrouse et Rocheblave, désignés comme lots Nos un et deux, lesquels lots se touchent et mesurent chacun au pied américain 30' 6" 4'" de face à la rue Laharpe sur une profondeur de 110', le lot un forme l'encoignure des rues Laharpe et Rocheblave. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt comptant de 20 pour cent du montant de leur adjudication pour lier la vente.
14 mars—14 21 28—avril 4 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 13 avril 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, il sera vendu par un ordre de cour signé par le juge T C W Ellis, le 17 février 1897, dans la succession de Wm A. Becher, No 52,276, Cour Civile de District, aux conditions d'une moitié ou plus, ou le tout comptant, le reste, s'il y en a, à un an portant intérêt de 8 pour cent, garanti par hypothèque, la propriété ci-après décrite.

Deux certains lots avec les améliorations consistant d'une jolie maison à suite bien élevée de la terre et jolies écuries, situés dans le Deuxième District, et borné par les rues Conti St Louis et Pierce et l'avenue Carrollton désignés par les Nos 3 et 4 lesquelles lots se touchent et mesurent, au pied américain comme suit. Le lot numéro trois commence à une distance de 55' 7" de la rue Conti et mesure 27' 9" 4'" de face à l'avenue Carrollton 27' 8" 1'" de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Conti de 115' 4" 1'" et une profondeur de 112' 10" 3'" vers la rue St-Louis et le lot No 4 mesure 27' 9" 3'" de face à l'avenue Carrollton, 27' 8" 1'" de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Conti qui le divise du lot No 3 de 112' 10" 3'" sur l'autre côté vers la rue St-Louis de 110' 4" 6'".

Acte de vente pardevant Zengel et Loomis, notaires, 309 rue Camp aux frais de l'acquéreur et qui doit faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.
7 mars—7 14 21 28—avril 4 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu de la Buvette, No 717 rue Commune.

Aussi le BAIL du dit Lieu.

PAR JAMES A. BRENNAN, encanteur le 16 mars 1897 à 11 heures, sur les lieux No 717 rue Commune, il sera vendu sur un ordre de cour daté le 3 mars 1897, dans l'affaire de J. A. Zimmermann vs ses créanciers, No 52,588 Cour Civile de District—Le contenu de la Buvette No 717 rue Commune, stock, installations, etc.

Aussi—Le bail du dit lieu expirant le 30 sept. 1897, au taux de $60 par mois, en défaut de la vente du bail le droit d'occuper sera alors vendu.
Conditions—Comptant.
5 mars—5 7 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Glenn et Ella E. Glenn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 32,955.

Cottage Double 2818 et 2820 rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

MARDI, 23 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, par JAS A BRENNAN encanteur, bureau 610 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T C W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé le 17 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Baronne, Sixième et Carondelet étant l'ilet No 249 sur les livres d'assessments de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit lot est désigné par le No Trois sur un plan dressé par A. de Armas, voyer, daté le 3 août 1867 et annexé à un acte passé pardevant B. Ory, notaire, le 5 août 1867 et mesurant à une distance de 137 pieds 8 pouces de l'encoignure de la rue Washington 35 pieds 4 pouces de face à la rue Baronne par une profondeur de 150 pieds plus ou moins.

Conditions—La moitié ou plus ou le tout comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans; huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. Taxes de 1897 à être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais de l'acquéreur.
19 fév 19 21 28—mars 7 14 21 22 23

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Local commandant de bonnes affaires.

No 2339 RUE ST-CLAUDE.

A l'encoignure de la rue Espagne

Succession de Caroline Kolb épouse défunte de George Stier.

No 28,010—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR BAUMGARDEN & STERN, LEONARD L. STERN, encanteur—Bureau, No 826 rue Commune—Le JEUDI, 18 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 11 février 1897, de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet No 392, borné par les rues St-Claude, Marais, Espagne et Mandeville sur un croquis et certificat d'arpentage fait par L. Daney, ingénieur civil et voyer, sous la date du 28 janvier 1897, conformément auquel dit plan le dit lot A forme l'encoignure des rues St Claude et Espagne, et mesure 30 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur la rue St-Claude, par 58 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Espagne, étant une partie du lot original No 1, sur un plan de E. Surgi daté le 26 janvier 1848. Le magasin et maison substantielle avec dépendances à deux étages, formant l'encoignure des rues St-Claude et Espagne, avec grand hangar devant, ouverture de chaque côté, et ayant 6 ou 7 chambres, citerne, hangar, cour, etc. Un local de première classe pour affaires et un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et liens du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement; 5 0/0 d'honoraires d'avocats; polices d'assurances transférées et autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1897, et un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., aux frais de l'acquéreur
16 fev—16 25—mars 4 11 18.

PLUS D'ASTHME

Oppression Catarrhe, par les Cigarettes Cléry, et la POUDRE CLERY.

Ont obtenu les plus hautes Récompenses.

Gros: Dr Cléry, à Marseille, France

Dépositaires à la Nlle-Orléans: I. L. Lyons & Co., 42, 44 Camp.